

## INFORMATIONS LOCATAIRE D'ESPACE

Representée par: None

Adresse: None CP: Ville: None Tél: None Portable: None E-mail: None

Site web: None

## COMMANDE PAR MISE EN LIGNE\*

Secteur d'activité: None Ville(s): None Format de location sélectionné: Tarif HT: 0 Tva (20%): 0 Tarif T.T.C: 0

Date de la première mise en ligne: None

#### COMMENTAIRES

## FORMATS D'INSERTION PUBLICITAIRE

TARIFS H.T ANNUEL (HORS MISE EN LIGNE) 1 écran 625 x 625: ... ....21 400 euros 1/2 écran 500 x 500: ...16 700 euros ..9 800 euros 1/4 écran 525 x 525: .....6 400 euros 1/8 écran 350 x 350: ... Ville supplémentaire: ...... .....1 140 euros Activité supplémentaire: .... .....1 140 euros Montant annuel H.T (campagne): ..... ..... 0 euros Nb de mises en ligne souscrites : C 3 C 6 C 9 C 12

Règlement par chèque à l'ordre de FRANCE MEDIA COMMUNICATION

# BON DE COMMANDE

N° 78 - 17/01/2022

# Campagne non reconductible

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION POUR MISE EN LIGNE.

LIGNE.

1. Le site www.mavillepratique.fr n'entretient aucun lien avec une collectivité publique ou entreprise privéc.

2/ Les prix sont établis pour un paiement comptant. Les tarifs sont indiqués hors taxes. L'exécution d'une commande à un prix convenu n'emporte aucune obligation de la société France Media Communication au capital de 1000 euros, dont le siège social se situe au 9 nue de l'église, 93800 Epinay sur Seine, d'exécuter une commande ultéreure aux mémes conditions. Le paiement de la première mise en ligne correspond à un acompte de la somme totale due précité dans les tarifs annuels HT. 3/ Préalablement à la mise en ligne, l'éditeur soumettra «une maquette de mise en ligne» à l'annonceur. Celle-ci sera adressée en priorité par courrier postal. En l'absence d'observation de l'annonceur notifiée dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la présentation de la «maquette de mise en ligne», cette dermière est réputé acceptée sans réserve. 4/ Les textes et clichés d'annonceus doivent être remis à l'éditeur lors de la conclusion du bon de commande. En l'absence de communication de ces documents par l'annonceur sans un délai raisonnable, les indications mentionnées au bon de commande constitueront le message publicitaire. L'éditeur se réserve la faculté de refuser de mettre en ligne une annonce dont la nature, le texte et/ou la prisentation seraient contraire aux intérêts du site www.pratiquedesvilles.com. L'éditeur ne saurait être responsable des textes à caractère publicitaire, lesquels sont mis en ligne sous la responsabilité exclusive de l'annonceur. 5/ Le délai de mise en ligne du message publicitaire est pixe à trente (30) jours ouvrés à compter de l'acceptation tacite ou expresses de la «maquette de mise en ligne» par l'annonceur, parvenue de l'anceptation tacite ou expresse de la laison entre le trente ne ligne une responsabilité de ricete (panne électrique généralisée, panne des centres de routage, ou interruption des services de liaison entre le trente ne ligne une responsabilité de ricete (pann

L'annonceur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes conditions générales de vente. La publicité paraît sous la responsabilité unique de l'annonceur qui certifie que la publicité est conforme à l'ensemble des lois et réglements en vigueur. L'annonceur garantit l'editeur contre tout recours qu'il pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'il a fait paraître sur ordre.

Vu , LE DELEGUE	L'ANNONCEUR LOCATAIRE	
Nom: Date: None	Signature et cachet d'entreprise.	
Tulie		
	Lu et approuvé	

Guide ma ville pratique - France Média communication 9 rue de l'église - 93800 Epinay Sur Seine

Mail: contact@mavillepratique.fr